

OPERATION OPAH

(Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

2019-2024

Une opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est lancée sur tous les communes membres de la Communauté d' Agglomération en partenariat avec la Ville du PUY EN VELAY.

Ce dispositif permet aux propriétaires occupants et bailleurs de profiter d'aides pour faire réaliser des travaux de rénovation de leur logement. Le dispositif est lancé pour une période de 5 ans de 2019 à 2024.

Les conditions -

Sous conditions de ressources :

- Avoir un logement de + de 15 ans
- Occuper le logement pendant 6 ans à titre de résidence principale à compter de la fin des travaux

Pas de condition de ressources :

- Avoir un logement de + de 15 ans
- Louer le logement pendant 9 ans à titre de résidence principale
- Louer à des ménages sous conditions de ressources
- Conventionnement des loyers

Pour quels travaux –

- L'amélioration de la performance énergétique (chauffage, isolation....)
- L'adaptation du logement à la perte de mobilité (accessibilité, sanitaires adaptés...)
- La réhabilitation du logement (travaux lourds de réhabilitation d'un logement dégradé à très dégradé (mise aux normes électricité, ventilation....)

Renseignez-vous auprès de la SPL (Société Publique Locale) du Velay

Conseils et accompagnements gratuits et sans engagement

Tel. : 04.7102.52.52

contact@splvelay.fr

sur rendez-vous au 13, place du Breuil 43000 LE PUY EN VELAY